

REMARQUE : aucun véhicule ne sera autorisé à rester dans l'enceinte de la foire.

OBSERVATIONS :



La Brocante de Colombier participe à la sauvegarde du patrimoine. Une partie de la recette sera reversée à l'association "Les Amis des Vieilles Pierres de Colombier".

PRO



FOYER RURAL DE COLOMBIER

28^{ème} FOIRE A LA BROCANTE ET VIDE-GRENIER

LUNDI 8 MAI 2023

Labadie - 24560 COLOMBIER EN PERIGORD

Responsable : Christine ROCHE

Secrétariat : Marie-Hélène GOIX – 189 route des Mayets - 24560 SAINT-PERDOUX

Tél : 07 81 57 41 54 - E-mail : brocantedecolombier@hotmail.fr - Site : www.colombierenperigord.com

ATTESTATION-INSCRIPTION BROCANTE PROFESSIONNELS

Attestation à renvoyer à l'organisateur (dans l'enveloppe jointe ou à : FOYER RURAL – Marie-Hélène GOIX - 189 route des Mayets - 24560 SAINT-PERDOUX) qui la joindra au registre pour remise au maire de la commune de Colombier.

Je soussigné(e), RAISON SOCIALE :

NOM : Prénom : (de l'exploitant)

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél : Email :

Type de marchandise vendue :

N° de véhicule (obligatoire) autorisé à entrer pour l'installation du stand :

(1 seul véhicule par emplacement) Dimensions du véhicule (L x l x h)

RÉSERVATION : EMPLACEMENT(S) à 44 Euros = Euros

ACCÈS : J'arriverai impérativement avant 8h par la porte N°1 ou N°2

J'ENTOURE LA BONNE ENTREE SUR LE PLAN →

- Je déclare mon inscription ferme et définitive,
- Je m'engage à respecter le règlement ci-joint,
- Je joins une photocopie :
 - de ma Carte d'identité (recto/verso)
 - de ma Carte professionnelle (recto/verso)
 - du Récépissé de revendeur d'objets mobiliers ou Kbis de moins de 3 mois.
- Je joins un chèque de Euros à l'ordre du «Foyer Rural de Colombier» représentant le montant total de ma réservation (possibilité paiement PAYPAL ou virement bancaire, nous contacter à l'adresse mail ci-dessus).
- **Important** : Tout dossier incomplet vous sera retourné.
- **Je ne reçois pas de confirmation d'inscription**
- **Je déclare sur l'honneur** : - être soumis au régime de l'article L.310-2 du code du commerce
- tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

